

# Club Mouche la Phrygane

## Charte d'adhésion pour mineurs

---



### Application

Pour la pérennité du Club Mouche la Phrygane et à titre d'encouragement pour nos membres, nous donnons à ces derniers la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) au Club, moyennant une demi-cotisation annuelle.

Le Comité Directeur du Club a établi la présente charte qui fixe les conditions relatives à l'adhésion de membres mineurs au sein dudit Club. Elle doit permettre d'assurer le bon déroulement des activités par le respect de conditions-cadres nécessaires à assurer sécurité et surveillance.

Le comité vous prie de lire attentivement ce document avec votre (vos) futur(s) enfant(s) membre(s), de le compléter et de le retourner au secrétariat du Club, par mail à [secretariat@phrygane.ch](mailto:secretariat@phrygane.ch) ou par courrier à Club Mouche la Phrygane, Case postale 510, 1630 Bulle 1.

### Conditions d'adhésion

- Le membre mineur sait déjà pratiquer la pêche à la mouche de façon autonome. Les manifestations ne doivent pas être considérées comme des cours de pêche à part entière.
- Le membre mineur peut participer aux activités du Club uniquement en présence de son parent-membre; si le parent-membre est absent, le membre mineur respecte le fait qu'il ne peut pas prendre part à la manifestation. Il n'est en aucun cas possible que le parent-membre soit remplacé par l'autre parent non pêcheur ;
- Le comportement du membre mineur doit respecter le bon déroulement des manifestations ;
- Le parent-membre et le membre mineur sont conscients que les manifestations sont vécues par une majorité d'adultes avec tout ce que cela implique (horaires, conditions météo, soirées, activités annexes, etc.) ;
- Le Club décline toute responsabilité liée à la sécurité de la pratique de la pêche ainsi qu'en cas d'accident.

### En cas de non respect de la charte

Tout manquement par le membre mineur et/ou son parent aux règles de la présente charte fera l'objet d'une exclusion du Club, dont le Comité Directeur sera seul juge. En outre, ce dernier se réserve le droit de demander à un parent-membre de cesser de prendre son enfant aux activités et d'annuler son adhésion.

Cette charte est valable pour toutes les manifestations et activités à venir jusqu'à possible modification de celle-ci.

Par ma signature et celle de mon enfant, nous confirmons avoir pris connaissance des points ci-dessous et nous engageons à respecter cette charte :

Nom, prénom et signature du (des) membre(s) mineur(s) : \_\_\_\_\_

Nom, prénom et signature du parent-membre : \_\_\_\_\_

Lieu et date : \_\_\_\_\_